



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du samedi 13 juin 2026 à Neuwiller-lès-Saverne (67) RAPPORT FINANCIER de l'EXERCICE 2025 présenté par la Trésorière, Bénédicte LIENARD

Par volonté de transparence sur sa gestion, l'ASMA met son Rapport Financier à disposition sur son site asma.fr / A propos de l'ASMA / Assemblées Générales.

Mme Bénédicte LIENARD a été reconduite au poste de Trésorière lors du Comité électif du 16/06/2025. M. Bernard DUHEM a été reconduit au poste de Trésorier Adjoint. Il a quitté cette fonction en octobre 2025, suite à son élection au poste de Vice-Président de l'Association.

La Trésorière a assuré l'ensemble des tâches de gestion financière courante de l'Association ainsi que les activités de gestion de la base d'Adhérents. Les comptes annuels ont été émis par le cabinet Gestion-Stratégies, prestataire de l'Association pour la tenue de la Comptabilité. La qualité de la prestation n'ayant pas été totalement satisfaisante et ayant induit une charge de travail importante, le cabinet n'a pas été reconduit pour 2026.

L'ensemble des éléments listés en annexe ont été adressés aux Réviseurs aux Comptes.

I. Synthèse :

En 2025, pour un total de recettes de 73.166 € et 68.235 € de charges, l'ASMA a dégagé un excédent de 4 931 €. Il est proposé d'affecter ce montant en report à nouveau.

L'ASMA a également fait l'acquisition en 2025 d'une tonnelle lui permettant d'être présente lors de manifestations, fêtes ou salons. Elle est comptabilisée en Immobilisation mobilière, pour un montant de 1620 €. Elle est amortie pour 136 € sur cet exercice.

L'excédent sur l'exercice est lié à un encaissement stable des cotisations et dons, à une gestion raisonnée des dépenses courantes et à l'emploi des moyens collectés au profit direct des activités et du soutien à des opérations de sauvegarde. La présentation analytique montre qu'une proportion largement majoritaire des fonds collectés est affectée aux activités portant l'objet de l'association plutôt qu'à son fonctionnement, ce à quoi le Bureau et le Comité veillent. L'excédent est inférieur à celui de 2024, volontairement, l'objectif étant d'utiliser au mieux les fonds collectés pour les actions, la trésorerie disponible étant suffisante et prudente.

L'Association dispose de Disponibilités de Trésorerie de 150 673 € au 31.12.2025, soit 2 345 € de plus qu'au 31.12.2024.

Pour rappel, ce montant comprend toujours la subvention du Crédit Agricole perçue en 2019 pour le projet de matériauthèque à Nordhouse à hauteur de 10 000 €. (NB : Ce projet est réalisé au 1^{er} semestre 2026 et la somme décaissée sur 2026).

Rappel des Principes Comptables : l'ASMA tient une Comptabilité de Trésorerie

L'association n'enregistre dans ses comptes que les recettes et charges qui apparaissent sur son compte bancaire. Par souci de lisibilité, les facturations d'encarts publicitaires (4 824 € au titre de 2025, encaissés en 2026) ainsi que certaines charges décaissées en janvier 2026 (1 865,80 € et le reversement MPF du solde 2025 pour 460 €) ont été intégrées à l'exercice 2025.

II. Présentation des Comptes 2025 (Comptabilité Générale)

COMPTE de RESULTAT au 31 décembre 2025 - en €

Recettes 2025		Dépenses 2025	
Cotisations et Dons	49 026 €	Charges d'exploitation	36 367 €
Cotisations (Privés)	32 857 €	Etudes et prestations de service	5 649 €
Cotisations Collectivités Publ.	6 845 €	Fournitures et matériels	358 €
Dons	9 324 €	Logiciels	1 473 €
Concours Publics (Dons)	-	Location locaux	500 €
		Maintenance site internet	5 250 €
		Publications	13 571 €
		Missions & Receptions	4 445 €
Produits d'activités annexes	12 802 €	Frais Postaux & Telco	4 639 €
Stages, Animations	550 €	Assurance	483 €
Contributions aux frais reçues	420 €	Autres charges	23 224 €
Insertions Publicitaires	4 824 €	Aides Financières Sauvegarde	13 000 €
Repas AG	2 784 €	Rémunérations (Stages)	- €
Abonnements Revue MPF	4 224 €	Frais bancaires	956 €
Frais de Déplacement (pour Abandons de Créance)	8 483 €	Honoraires d'avocats	5 323 €
		Reversements à MPF	3 945 €
		Abandons de Créance Comité	8 483 €
		Autres	25 €
TOTAL RECETTES d'Exploitation	70 311 €	TOTAL CHARGES d'Exploitation	68 099 €
Produits financiers	2 855 €	Charges Exceptionnelles : Pénalités	- €
Produits Exercices Antérieurs		Dotation aux Amortissements	136 €
TOTAL RECETTES	73 166 €	TOTAL CHARGES	68 235 €
		BENEFICE	4 931 €

VARIATION des Grands Postes Comptables - en €

	2025	2024	Var
TOTAL RECETTES	73 166 €	73 191 €	(25) €
dont Cotisations & Dons (Privés)	42 181 €	41 299 €	882 €
Cotisations & Dons Collectivités Publ.	6 845 €	6 907 €	(62) €
TOTAL CHARGES	68 235 €	66 160 €	2 075 €
BENEFICE	4 931 €	7 031 €	(2 100) €
Affectation au Report A Nouveau	4 931 €	7 031 €	(2 100) €

TRESORERIE au 31 Décembre 2025 - en €

	2025	2024	Var
Disponibilités	150 673 €	128 313 €	22 360 €
<i>dont Comptes Courants</i>	<i>25 057 €</i>	<i>18 712 €</i>	<i>6 345 €</i>
<i>LIVRETS</i>	<i>124 438 €</i>	<i>109 601 €</i>	<i>14 837 €</i>
<i>Solde YAPLA</i>	<i>1 179 €</i>		
Valeurs Mobilières de Placement		20 015 €	(20 015) €
TOTAL	150 673 €	148 328 €	2 345 €

BILAN au 31 Décembre 2025 - en €

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	1 484 €	Fonds propres	155 091 €
<i>Brutes</i>	<i>1 620 €</i>	<i>Report A Nouveau</i>	<i>150 160 €</i>
<i>Amort.</i>	<i>(136) €</i>	<i>Excédent de l'exercice</i>	<i>4 931 €</i>
<i>Nettes</i>	<i>1 484 €</i>		
Créances	5 244 €	Dettes	2 325 €
<i>Autres</i>	<i>15 €</i>		
Trésorerie	150 673 €		
TOTAL	157 416 €	TOTAL	157 416 €

III. Les faits marquants 2025

En 2025, l'ASMA a réalisé un exercice présentant une bonne stabilité et un bon emploi des fonds collectés et a :

- enregistré des Cotisations et Dons à hauteur de 49 026 €, soit + 820 € vs 2024
- enregistré des recettes d'encarts publicitaires pour 4 824 €
- dégagé un excédent de 4 931 €, dont 2 855 € de produits financiers
- dégagé un excédent de 2 212 € avant amortissements et hors produits financiers.

Base Adhérents :

Le nouveau système de gestion des Adhésions et Dons mis en place en septembre 2024, la plateforme YAPLA, s'est totalement installée en 2025 pour la réalisation de l'ensemble de l'exercice et a permis de faciliter les envois d'invitations à cotiser, de relances et de reçus fiscaux. Elle a également nouvellement permis d'y réaliser les inscriptions aux événements, gratuits comme les *Stammtisch* ou avec règlements comme le Repas de l'AG à Dannemarie. Toute demande d'envoi courrier postal est restée possible et a été honorée.

Chaque adhérent dispose d'un Compte Adhérent en ligne, accessible via le site www.asma.fr, dans lequel il peut gérer ses informations personnelles, son adhésion, y souscrire son renouvellement, payer en ligne par CB et y retrouver à tout moment son reçu fiscal.

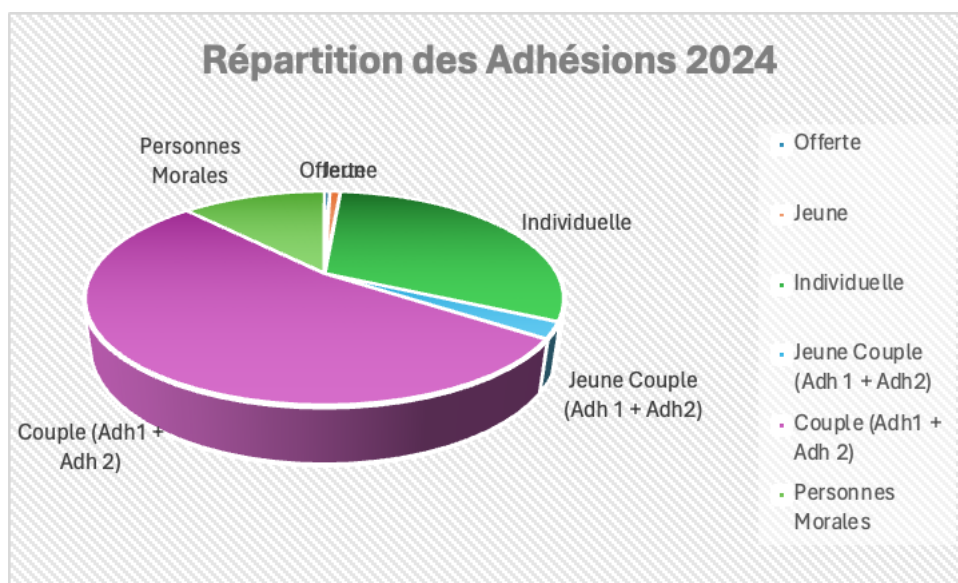
Les adhérents ne disposant pas d'adresse mail sont gérés en base manuelle (19 adhérents en 2025) et tous les adhérents peuvent toujours payer par virement ou chèque.

L'Association a enregistré une très légère croissance de son nombre d'adhérents en 2025 : au total **1 118 adhérents validés** (1 113 payants) contre 1 106 en 2024 (+12 soit + 1%).

Type d'Adhésion	au 31.12.2025					Fin 24	Fin 25	Variation
	YAPLA	Base excel	total			total	total	
Offerte	4	1	5	0%	offerte	5	5	0
Jeune	13		13	1%				
Individuelle	334	12	346	31%	Individ.	350	359	9
Jeune Couple (Adh 1 + Adh 2)	36		36	3%				
Couple (Adh 1 + Adh 2)	562	6	568	51%	Couples	617	604	-13
Personnes Morales	150		150	13%	P. M.	134	150	16
TOTAL	1099	19	1118			1106	1118	12

Globalement, la **base Adhérents de l'ASMA a été stable** en 2025, affichant une très légère croissance au profit principalement des personnes morales (+16, donc +10 Communes). Ceci, dans un contexte de ralentissement général en France des dons en faveur des associations dû aux contraintes de pouvoir d'achat, montre une bonne dynamique de l'association et la nécessité d'efforts constants pour entretenir et maintenir le niveau des cotisants. Cette année a probablement aussi légèrement été marquée par le passage complet au système en ligne, qui a nécessité une adaptation et possiblement freiné certains renouvellements.

Détails de la base Adhérents





166 nouveaux adhérents ont rejoint l'Association en 2025 :

Nouveaux Adhérents	au 31.12.2025	
		total
Type d'Adhésion		
Offerte		1
Jeune		5
Individuelle		44
Jeune Couple (Adh 1 + Adh2)		14
Couple (Adh1 + Adh 2)		78
Personnes Morales		24
TOTAL		166

Géographie de nos adhérents :

- 1 015 Adhérents en Alsace (vs 1021 en 2024), dont 778 dans le Bas-Rhin (vs 766) et 237 dans le Haut-Rhin (vs 255)
- 85 (vs 71) sont en France hors Alsace : à Paris, dans le Nord, en PACA, en Polynésie ..
- 18 (vs 14) adhérents à l'étranger (Allemagne, UK, Suisse, Italie, Belgique, Luxembourg..)

Personnes morales :

- 150 (vs 134) Personnes morales sont adhérentes au 31.12.2025
- dont 68 Communes (vs 60), avec 10 nouvelles Communes adhérentes en 2025 (voir détail en annexe), dont la Ville de Strasbourg
- et la CeA (Collectivité européenne d'Alsace).

Recettes de Cotisations et Dons :

La très légère croissance de la base d'adhérents a induit une légère croissance des recettes : 49 026€ (vs 48 206€, soit + 820 €) de Cotisations et Dons et 4 224€ collectés pour MPF (Revue Maisons Paysannes de France).

L'ensemble des reçus fiscaux 2025 ont été émis et adressés aux adhérents et donateurs : la Déclaration Simplifiée a été effectuée le 3 mai 2026 pour 777 reçus fiscaux et 48 887 €.

Les recettes se répartissent entre :

- 32 857 € de cotisations et 9 324 € de dons d'entités privées
- 6 845 € de cotisations perçues des Collectivités Publiques.

Recettes des encarts publicitaires

L'ASMA a facturé des encarts publicitaires dans ses Publications 's Blättel et 's Blättele à des entreprises adhérentes (tarifs inchangés) :

- 4 824 € (vs 4 307) € de Produits liés aux factures pour les publications de 2025 (encaissés en 2026, intégrés au Résultat 2025).

Autres Recettes et charges afférentes

L'ASMA a collecté 4 224 € au titre des Abonnements à la Revue MPF auprès de ses adhérents, et a reversé 3 945 € à MPF. Le léger écart est lié à des décalages temporels.

L'ASMA n'a pu organiser de stages de formation en 2025. Aucun revenu afférent n'est enregistré (vs 1 515 € de contribution en 2024). Les stages ont été relancés en 2026.

L'ASMA a perçu 2 784 € (vs 2 653 €) de contributions des participants au Repas de l'AG 2025.

Charges d'exploitation :

- Achats d'études et prestations de service : 5 649 € (vs 12 469 € en 2024) comporte :
 - o Une prestation d'aide à la gestion de la base d'adhérents (1 100 € vs 2 750 €) mise en place en 2024 pour absorber la charge de gestion des adhérents manuelle et la transition vers le système plus informatisé ; la prestation a pris fin en Juillet 2025
 - o Une prestation de mise en forme graphique des Repérages de bâtis anciens (810€)
 - o La production des plaques pour les Maisons Primées (929 €)
 - o Les honoraires du Cabinet Comptable (3 060 €) pour l'exercice 2025.



- Les matériels et fournitures s'élèvent à 358 € (vs 1 326 €)
 - o Correspondent à des achats courants de fonctionnement (fournitures, photocopies, etc ..).
- Le poste Logiciels pour 1 473 € comporte les licences des logiciels nécessaires au fonctionnement de l'association, notamment la Suite Microsoft, Mailjet (pour les envois de 's Blättele), Zoom, l'hébergement de notre site internet ainsi que l'abonnement à YAPLA, plateforme de gestion des Adhérents et des Dons
- Location Locaux : il s'agit de la location de la salle pour l'AG à Dannemarie (500 €)
- La maintenance du site Internet représente 5 250 € (vs 1 645 €)
 - o correspond à la prestation externe de gestion et mise à jour du site asma.fr
 - o ainsi qu'au coût exceptionnel de refonte du site Internet entrepris et réalisé en 2025 pour moderniser le site, le rendre pour facilement accessible et lisible et améliorer grandement l'expérience de navigation (3 360 €)
- Le poste Publication et Impression : 13 571 € (vs 13 445 €) comporte principalement :
 - o L'impression des Cartes de Vœux (1 164 €), l'impression de la revue annuelle 's Blättel (4 818 €)

- La production des Bulletins d'Information 's Blättele et de la revue 's Blättel pour 3 1 65 € (vs 3 285 €),
- La production graphique de plans de repérages de bâtis anciens de plusieurs villages de la Communauté d'Agglomération de Haguenau ainsi que la fiche des 6 Conseils de l'ASMA pour large diffusion (1 560 €)
- Le solde de la prestation de M. Tourtebatte pour le Livre du Cinquenaire de l'association (1 580 €).
- Les Frais de Missions et Réception s'élèvent à 4 445 € (vs 5 462€) et comportent essentiellement les frais de Réception liés à l'AG de 2025 à Dannemarie (traiteur, boissons, ...) ainsi que des remboursements de déplacements de membres du Comité.
- Les Frais Postaux et Telecom s'élèvent à 4 639 € (vs 4 850 €)
 - Les frais Telecom sont stables et correspondent à l'abonnement mensuel pour le numéro dédié, figurant sur le site (146 €)
 - Les Frais Postaux s'élèvent à 4 492 € et correspondent aux frais d'envoi des Cartes de Vœux, de 's Blättel ainsi que les frais liés à la gestion courante.

Autres charges

- L'ASMA a consacré une part significative de son Budget 2025 à des actions directes de soutien à la Sauvegarde des maisons alsaciennes : 13 000 € ont été directement affectés, sur vote du Comité pour chaque dépense engagée, à des opérations d'aide financières :
 - 1 000 € versés en contribution au démontage de la Maison menacée à Buethwiller (contribution à la cagnotte participative pour financer le matériel, grue, et démontage)
 - 1 000 € versés à M. Nicolas WINLING pour permettre que soit réalisé le sauvetage de la maison d'Ohlungen
 - 1 000 € de contribution versés en soutien à la création de la jeune Association sundgauvienne « *Krum un Stabil* » dédiée à la sauvegarde du patrimoine du Sundgau
 - 10 000 € versés au Parc de la Maison Alsacienne de Reichstett, pour financer l'achat des tuiles traditionnelles nécessaires à la reconstruction de la maison de BUSCHWILLER.



- Aucune charge de rémunération n'a été supportée en 2025 (vs 2 100 € en 2024).
- Les Frais Bancaires s'élèvent à 956 €, correspondent aux frais des banques Banque Populaire et Crédit Mutuel ainsi que les frais d'opération prélevés par Paypal et Yapla sur les versements. Le compte Paypal a été clôturé fin 2025 pour poursuivre la rationalisation des comptes et des coûts afférents.
- Les honoraires d'avocat s'élèvent à 5 323 € (vs 9 406 €) – la décroissance est le fruit des efforts menés sur de nombreux dossiers ayant permis d'aboutir à des solutions à l'amiable sur des dossiers de démolitions prévues. Les honoraires supportés en 2025 ont principalement trait aux dossiers de Brunstatt, Spechbach-le-Bas, Zutzendorf et Brumath (Maison Riff). Une participation aux frais d'avocat à hauteur de 420 € a été prise en charge par l'association Les Amis du Patrimoine Brumathois.
- Les frais de déplacement avec Abandon de Créances (8 483 € vs 7 831€) sont directement liés aux nombreuses interventions terrain effectuées par le Bureau élargi.

Charges exceptionnelles :

- Pas de charge exceptionnelle

L'ASMA a réalisé **un investissement en 2025** : achat d'une tonnelle floquée du logo de l'ASMA pour être présente lors de manifestations, salons, fêtes de villages (achat pour 1 560 euros).



La caisse est à 0 au 31/12/2025, l'ASMA n'a mouvementé aucune espèce en 2025.

IV. Présentation des Comptes Analytiques

Les Comptes de l'exercice 2025 en vision Analytique donnent une meilleure visibilité sur l'utilisation, pour les activités principales de l'ASMA, des ressources collectées.

L'essentiel des moyens sont directement affectés aux activités en lien direct avec l'objet de l'Association.

COMPTE de RESULTAT ANALYTIQUE au 31 décembre 2025 - en €

Recettes Cotisations et Dons/Subv.	49 026 €	Activités de soutien aux sauvegardes	(15 336) €
Cotisations	32 857 €	Interventions, stands	550 €
Cotisations Collectivités	6 845 €	Intervention, Formation	(274) €
Dons	9 324 €	Repérages	(1 873) €
Concours publics et Subventions		Prestations, expertises	(1 739) €
Frais de Fonctionnement	(7 533) €	Aides Financières Sauvegarde	(12 000) €
		BLATTEL et BLATTELE	(5 539) €
		Design et Impression	(7 548) €
		Frais postaux	(2 815) €
		Encarts Publicitaires	4 824 €
		Communication Adhérents	(8 044) €
total	(7 533) €	Site Internet	(5 250) €
Subventions versées	(1 000) €	Communications	(2 794) €
		Livre des 50 ans	(1 580) €
		Production	(1 580) €
Frais bancaires	(956) €	Stages	- €
Banques et Opérations	(956) €	Contributions	
		Prestations	
Revue MPF	279 €	Assemblée Générale	(2 202) €
Abonnements collectés	4 224 €	Contributions	2 784 €
Reversements a MPF	(3 945) €	Charges	(4 986) €
Produits Financiers	2 855 €	Frais de Recours et Justice (Sauvegardes)	(4 903) €
Produits des placements	2 855 €	Avocat	(4 903) €
		Dotation aux amortissements	(136) €
		BENEFICE	4 931 €

Annexes :

1) Liste des Communes adhérentes au 31.12.2025

BAS-RHIN : 50 Communes (+6)

ANDLAU		NEUHAEUSEL	
BERSTETT		NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	
BERSTHEIM		NORDHOUSE	
BISCHWILLER		OBERBRONN	
DACHSTEIN		OBERHOFFEN -SUR-MODER	
DALHUNDEN		PFULGRIESHEIM	
DAUENDORF	<i>nouvelle</i>	QUATZENHEIM	
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	<i>nouvelle</i>	REICHSTETT	
DOSENHEIM-SUR-ZINSEL		SCHILTIGHEIM	
DRULINGEN		SCHNERSHEIM	
DURNINGEN		SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	
ECKBOLSHEIM		SEEBACH	
ECKWERSHEIM		SESSENHEIM	
FROESCHWILLER		STEINBOURG	<i>nouvelle</i>
GOERSDORF	<i>nouvelle</i>	STRASBOURG	<i>nouvelle</i>
GRIES		STUTZHEIM-OFFENHEIM	
HOLTZHEIM		TRUCHTERSHEIM	
ITTENHEIM		VENDENHEIM	<i>nouvelle</i>
KILSTETT		WASSELONNE	
KOLBSHEIM		WEINBOURG	
LA WANTZENAU		WEITERSWILLER	
LAMPERTHEIM		WESTHOUSE	
LANGENSOULTZBACH		WILLGOTTHEIM WOELLENHEIM	
LEMBACH		WISSEMBOURG	
MOMMENHEIM		WITTISHEIM	
		ZEINHEIM	<i>nouvelle</i>

COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

HAUT-RHIN : 18 Communes (+2)

ALTKIRCH	
BARTENHEIM	
BRUNSTATT-DIDENHEIM	
BURNHAUPT-LE-BAS	
BUSCHWILER	
DANNEMARIE	
DURMENACH	
GUÉMAR	<i>nouvelle</i>
HABSHEIM	
HIRTZFELDEN	
ISSENHEIM	
KAPPELEN	<i>nouvelle</i>
KNOERINGUE	<i>nouvelle</i>
KUNHEIM	
LEYMEN	
OBERHERGHEIM	<i>nouvelle</i>
SOULTZMATT	
STETTEN	
UEBERSTRASS	
WOLFRSDORF	

2) Documents adressés aux Réviseurs aux Comptes, Mme Douté et M. Robert

1) Comptabilité générale :

- Plaquette 2025 (Bilan et Compte de résultat)
- Balance générale 2025
- Grand-livre général 2025

2) Comptabilité analytique :

- Balance analytique 2025
- Grand livre analytique 2025

3) Les extraits des comptes bancaires

4) Les justificatifs des comptes de produits :

- les Cotisations et Dons
- la collecte des Abonnements de Revue MPF
- les Facturations d'encarts Publicitaires
- Les Repas d'AG
- les Produits Financiers : produits liés aux placements sur les Comptes d'épargne à la Banque Populaire